



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 12457

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés des parents d'enfants sourds. Il y a environ trois millions de sourds en France et leur handicap passe inaperçu, la surdit  ne se voyant pas, elle est essentiellement un handicap de communication. La reconnaissance de ce handicap passe donc par le d veloppement d'outils de communication : enseignement de la langue des signes (reconnue en tant que langue par un d cret de 1992), t l phone des sourds et des malentendants, sous-titrage t l texte, interpr tes en langue des signes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui pr ciser quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour d velopper et faciliter l'acc s aux moyens de communication permettant aux sourds de devenir des citoyens   part enti re de notre pays.

Texte de la r ponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les attentes des parents d'enfants sourds notamment en mati re de communication. Le d veloppement insuffisant des services d'interpr tariat, des installations combin es du Minitel ou de la t l copie, du sous-titrage t l texte, de la langue des signes fran aise (LSF) ainsi que le remplacement tr s partiel des proth ses auditives apr s seize ans sont des probl mes auxquels sont confront s les d ficients auditifs et leurs familles. Le Gouvernement est conscient des difficult s importantes que rencontrent les personnes sourdes dans leur vie quotidienne et qui se trouvent aggrav es par les effets de l' volution acc l r e des modes de communication. C'est la raison pour laquelle il a confi    Mme Dominique Gillot, d put e du Val-d'Oise, une mission d'analyse et de propositions sur ce sujet afin d' tayer de nouvelles orientations de la politique gouvernementale pour une meilleure insertion des sourds dans la soci t . Un volet de ce rapport qui vient d' tre remis est consacr    l'enseignement et l' ducation des jeunes sourds. Sans attendre la mise en oeuvre de certaines propositions de ce rapport, des am liorations des conditions de vie des personnes sourdes devraient d j  d couler de la mise en place d'une formation d'interpr te en langue des signes fran aise (LSF)   l'Ecole sup rieure d'interpr tariat et de traduction (ESIT), d pendant de l'universit  de Paris-III, qui va permettre d'accro tre de mani re significative le nombre d'interpr tes de qualit . Par ailleurs, 90 % des structures qui accueillent les jeunes d ficients auditifs utilisent la LSF et l'enseignement de la LSF est dispens  de plus en plus par des enseignants sourds. En ce qui concerne l'expansion et l'am lioration du sous-titrage pour faciliter l'insertion des sourds, il convient de rappeler que de nombreuses  missions de t l vision sont sous-titr es. Le centre Erasme, sp cialis  dans le sous-titrage, cr   au sein de l'Institut national des jeunes sourds de Paris, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, travaille activement en collaboration avec les cha nes de t l vision pour d velopper ce proc d .

Donn es cl s

Auteur : [M. Jean-Claude Etienne](#)

Circonscription : Marne (2  circonscription) - Rassemblement pour la R publique

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 12457

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1743

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6031